



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 novembre 2021 à 16 h 00

-----  
AUJOURD'HUI neuf novembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Wendy LAFAYE

-----  
*Christine DULAC ROUGERIE, Odile VIGNAL et Jean-Christophe CERVANTES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.*

*Fatima BISMIR et Alexis BLONDEAU arrivent pendant le débat de la question n°1.*

*Nicaise JOSEPH arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Lucas PEYRE).*

*Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à Magali GALLAIS.*

*Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Catherine PINET-TALLON).*

*Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Cécile LAPORTE).*

*Sylviane TARDIEU arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).*

*Christiane JALICON quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Julien BONY.*

-----  
**Vœu a)**  
**VOEU PRESENTE PAR LE GROUPE GENERATION.S, SOCIAL, ECOLOGIE,  
DEMOCRATIE CONTRE LA NOUVELLE METHODE D'EVALUATION DU  
BACCALAUREAT**  
-----

Rapporteur : Monsieur Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL

D'après le décret n°2021-983 du 27 juillet 2021 modifiant les conditions d'organisation de l'examen et de délivrance du diplôme du baccalauréat général et du baccalauréat technologique :  
« Le diplôme du baccalauréat est délivré au vu des résultats obtenus par le candidat, d'une part à des épreuves terminales qui représentent 60 % de sa note globale, **et d'autre part, aux évaluations organisées pendant sa scolarité en classe de première et de terminale dans le cadre d'un contrôle continu qui représente 40 % de sa note globale.** »

Le groupe Génération.s, social et écologie dénonce les nouvelles modalités d'évaluation du baccalauréat, ainsi que la mise en place des « projets locaux d'évaluation ». En effet, en renforçant la place du contrôle continu, ces méthodes d'évaluation tendent à supprimer la dimension nationale du baccalauréat et aboutissent *in fine* à une mise en concurrence des établissements.

Ainsi, nous redoutons que cette réforme :

- **Participe à l'augmentation des inégalités entre les élèves, en particulier concernant leur orientation via la plateforme Parcoursup.** L'évaluation en contrôle continu induit nécessairement une différence de notation en fonction de l'établissement. Par conséquent, il est probable que le diplôme n'ait pas la même valeur aux yeux d'un recruteur, selon le lycée dans lequel il a été passé. Ce qui est préjudiciable pour l'élève, d'autant plus que le processus de sélection opéré par Parcoursup laisse une place importante à la notation du baccalauréat.
- **Représente un grave danger pour l'équité entre les établissements, notamment entre les lycées publics et les lycées privés sous contrat.** Suivant le point précédent, le contrôle continu est sous la responsabilité de l'établissement. Or, les établissements auront la possibilité d'établir leurs propres lignes directrices pour la notation de leurs élèves. Certains lycées considéreront la possibilité de hausser leur réputation en appliquant une notation sévère. D'autres, en particulier ceux implantés dans des zones géographiques moins favorisées accueillant un public avec de plus grandes difficultés, pourront être plus souples afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au diplôme, au risque que ce dernier soit dévalué.
- **Privilégie une évaluation punitive plutôt qu'une évaluation formative.** Le contrôle continu sanctionnant sur l'entièreté de l'année scolaire les résultats de l'élève, l'évaluation ne sera plus un moyen pédagogique lui permettant d'analyser ses faiblesses afin de les combler.
- **Soumette les enseignants à une pression importante de leur hiérarchie d'une part, mais également des élèves et de leurs familles.** Les « projets locaux d'évaluation » formalisant les modalités d'évaluation, en créant des indicateurs normés vers lequel l'enseignement doit tendre, sont susceptibles d'être utilisés pour contrôler les méthodes des enseignants. S'ajoute à cela une pression importante due au contrôle continu, les familles souhaitant la réussite de l'élève et la hiérarchie conserver un taux de réussite important ou sa réputation.

Considérant ces faits, le groupe Génération s, social et écologie soutient les revendications des enseignants de leurs représentations syndicales et demande **l'abandon de cette méthode d'évaluation, ainsi que le retour à un examen national garant de l'égalité entre les élèves.**

**DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, le vœu mis aux voix est adopté à l'unanimité.  
20 élus ne prennent pas part au vote.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

**12 NOV. 2021**

Le Maire,

  
  
Olivier BIANCHI